

1° - A la Grotte, dans la Basilique et dans l'église du Rosaire à Lourdes, des prières publiques et quotidiennes sont faites pour les pèlerins en esprit et pour les personnes recommandées vivantes ou défuntés.

2° - Cent Messes seront dites à l'autel de la Vierge Immaculée pour implorer de Dieu, par sa médiation, toutes les grâces que les adhérents à ce pieux pèlerinage spirituel désirent pour eux-mêmes et pour les personnes recommandées.

3° - Cent Messes seront dites pour le suffrage des défunts recommandés sur les listes de souscription.

4° - Tous les adhérents et leurs recommandés, vivants ou défunts, participeront à deux Messes annuelles, à perpétuité, dites à Lourdes : une pour implorer de Dieu, par l'intercession de l'Immaculée, la conservation de la foi dans les familles des souscripteurs et le salut éternel de tous leurs membres ; l'autre, de *Requiem*, pour obtenir que le Dieu de miséricorde hâte le passage du purgatoire au paradis à nos chers défunts.

5° - Par les soins du Comité, Trois Lampes brûlent perpétuellement, une à la Grotte, une autre dans la Basilique, et la 3me dans l'église du Rosaire. Elles sont là suspendues comme une prière perpétuelle à Marie, lui rappelant toujours nos désirs, nos vœux, les grâces que nous souhaitons.

Ces lampes, après notre trépas, diront aussi à Marie qu'elle fut notre Espérance... et lui porteront la prière de nous ouvrir les portes du paradis.

6° - Un ex-voto, ayant la forme d'un cœur, renfermant l'acte de consécration à Marie, sera placé à perpétuité dans son Sanctuaire au nom de tous les adhérents.

6. — *Distribution des offrandes.*

Déduction faite des frais afférents au Pèlerinage, aux aumônes des messes, aux ex-votos, etc., le produit de la souscription sera déposé aux pieds du Saint Pontife Pie X, le grand glorificateur de la Vierge Immaculée de Lourdes, afin qu'il veuille bien l'offrir en notre nom, en l'employant en faveur d'œuvres de foi et de charité qu'il jugera plus agréables à la Sainte Vierge.

7. — *Notre Ambassade.*

Une Commission internationale ira à Lourdes, à l'occasion de la grande fête du 11 février 1909, pour représenter tous les